

premier ministre pourrait-il prendre les dispositions nécessaires pour que des gens de langue française soient postés à l'entrée des édifices du parlement?

M. l'Orateur: A l'ordre! Les représentations de l'honorable député ont été notées.

LA TÉLÉDIFFUSION

QUESTION RELATIVE À LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT SUR LA RADIODIFFUSION ÉDUCATIVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Je désire, monsieur l'Orateur, poser à l'honorable secrétaire d'État une question qui n'est pas supplémentaire.

J'aimerais lui poser une question au sujet de la déclaration qu'il a faite plus tôt sur la télévision éducative. Peut-il dire à la Chambre s'il a l'intention de demander aux provinces de lui faire parvenir, par lettre ou autrement, leurs suggestions et leur opinion, avant de mettre sur pied une autre commission fédérale de recherches?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): C'est précisément une des choses qui sont justement stipulées dans le mandat du groupe d'étude organisé à cet effet. Mais je voudrais aussi, monsieur le président, rappeler à l'honorable député que toutes les provinces ont été invitées et que la plupart ont répondu à l'invitation de témoigner devant le comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts qui, au cours de la dernière session, a entendu des représentations nombreuses.

M. Valade: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Est-ce que le secrétaire d'État a l'intention de demander aux provinces de nommer un délégué permanent au sein de cette commission de recherches?

L'hon. M. Pelletier: La question n'a pas été envisagée, monsieur le président, nous n'en sommes pas encore à la formation du groupe d'étude. Quand nous y serons et qu'il s'agira de déterminer le personnel, je pourrai répondre à l'honorable député.

M. Roch La Salle (Joliette): J'aimerais poser une question supplémentaire à l'honorable ministre, monsieur l'Orateur.

En disant que la plupart des provinces ont répondu à l'invitation, le ministre peut-il nous dire si la province de Québec a répondu?

L'hon. M. Pelletier: Monsieur le président, la province de Québec n'a pas répondu à l'invitation de comparaître devant le comité par-

[M. Laprise.]

lementaire, mais, par l'un de ses ministres, elle a déjà formulé un commentaire très bref mais assez significatif.

M. Marcel Masse, un ministre québécois, disait: «Ces passages du Livre blanc—qui proposent ce que j'ai annoncé aujourd'hui—ouvrent la porte à une collaboration positive entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux».

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe): L'honorable ministre ne serait-il pas d'avis qu'il serait de beaucoup préférable qu'il fasse lui-même des démarches auprès du gouvernement afin de connaître l'opinion du gouvernement plutôt que de laisser la chose en suspens et d'interpréter un discours à sa façon?

L'hon. M. Pelletier: Monsieur le président, on me pose une question, j'essaie d'y répondre; d'autre part, on me fait une suggestion, c'est la première fois que le député la formule; je la retiens.

[Traduction]

LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

LES FUITES PROVENANT DES RAPPORTS DE LA COMMISSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David MacDonald (Egmont): Ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Vu les fuites graves et récentes qui viennent de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, quelles mesures le premier ministre et son gouvernement entendent-ils prendre pour prévenir la publication préjudiciable de renseignements, peut-être inexacts d'ailleurs, provenant de la Commission?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le déroulement des travaux d'une commission royale en train de rédiger son rapport ne regarde qu'elle. Le mandat des commissions royales leur confère une certaine indépendance vis-à-vis du gouvernement, de sorte qu'elles puissent entreprendre leurs propres recherches et préparer un rapport qui reflète leurs propres opinions. Je jugerais donc inopportune toute ingérence du gouvernement dans les méthodes et les travaux d'une commission royale. Ceux-ci relèvent que d'elle-même ou, en d'autres termes, elle agit comme bon lui semble.

Tout ce que je puis dire, c'est que jusqu'à hier—et je ne crois pas qu'une communication soit parvenue aujourd'hui—la Commission n'avait pas communiqué avec mon